

Charte pour l'environnement

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS			
Commission n° 10		Bureau	
séance du 14/05/02	favorable	séance du 21/01/03	favorable

Par délibération du 24 juin 2002, le Conseil Communautaire a décidé de :

- lancer la démarche d'élaboration d'une charte de l'environnement
- solliciter l'aide de l'Etat par le dépôt du dossier de candidature.

Un dossier de candidature a été adressé à l'Etat en juillet 2002.

En date du 25 octobre, et après consultation de ces services, le Préfet du Doubs a rendu un avis favorable sur le projet et sur le soutien financier qui sera accordé par la DIREN.

Le plan de financement de l'étude pour l'élaboration de la charte d'environnement est le suivant :

CAGB : 30 489,50 €

DIREN : 30 489,50 €

TOTAL : 60 979,00 €

La somme de 60 979 euros a été inscrite au budget 2002 et sera réinscrite au budget 2003.

Par ailleurs, plusieurs rencontres ont également eu lieu durant l'automne avec les élus et services de ville de Besançon afin de veiller à l'articulation des deux démarches Agenda 21 conduite par la ville et Charte d'environnement par la CAGB.

Une mise en concurrence simplifiée a été lancée le 17 décembre 2002 par l'intermédiaire d'une annonce au BOAMP et dans l'Est Républicain pour choisir le bureau d'études chargé de la charte.

Par ailleurs, un agent a été recruté en janvier 2003 pour conduire la démarche et animer la commission environnement.

Enfin, la DIREN a sollicité la CAGB afin que le dossier de demande de subvention soit conforme.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et le cas échéant aux avenants dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat (DIREN) une subvention d'un montant de 30 489,50 euros.

Pour extrait conforme,

Le Président